

AVERTISSEMENT: Les opinions émises dans ce document n'engagent que leurs auteurs. Elles ne constituent en aucune manière une position officielle du ministère de la défense ni institutionnelle.

[Editorial](#) [Dossier stratégique](#) [Enjeux](#) [Relève stratégique](#) [Le livre du mois](#) [Le portrait du mois](#) [Hommages](#) [Actualités de l'IRSEM](#)

Editorial

Jean-Paul Pancraccio, directeur du domaine d'études « Enjeux juridiques de la Défense » de l'IRSEM

Entre juristes, peut-être pour se rassurer, on a l'habitude de se dire que le droit, c'est la vie. Il est vrai que dès qu'une activité humaine acquiert une certaine densité de pratique au sein de la société, le droit s'y intéresse immédiatement pour tenter de la réguler au sens propre de ce terme. Les activités liées à la Défense et à la Sécurité nationale n'y échappent pas.

En ce domaine particulier, le problème de la clarté du droit et donc de sa lisibilité - qui sont des conditions de son effectivité - est une autre question, majeure. Car il est incontestable que nous sommes ici dans un domaine où viennent jouer voire se heurter plusieurs ordres juridiques : droit national, droit européen, droit international. La fonction de clarté est la première mission du juriste.

Or, en dehors des interventions de l'armée à des fins de sauvegarde et de rapatriement de nos expatriés dans un pays où leur vie peut être en danger, les opérations militaires extérieures, les OPEX, sont menées sur le fondement juridique d'un mandat international et le plus généralement dans le cadre d'une coalition *ad hoc*.

Là tous les aspects du droit liés aux activités de défense interfèrent : savoir quelles sont les limites que fixe le droit international dans l'interprétation d'une résolution du Conseil de sécurité ; dans quelle mesure une résolution permet-elle l'usage de tel ou tel type d'armement ; quelles peuvent être les contraintes de notre pays eu égard aux SOFA qu'il a passé avec d'autres concernés par un conflit ; l'engagement du feu par nos soldats est-il limité à des situations de légitime défense ou peut-il être entendu dans un sens extensif ; que risquent nos forces armées en cas de dommages collatéraux occasionnés à des civils ; dans quelles conditions le droit du territoire d'intervention s'applique-t-il ; comment peut jouer le système de protection juridique de nos militaires ; sur la mer, faut-il nécessairement ramener en France des pirates capturés ? Et ce ne sont là que certains des aspects de la couverture juridique des conflits ou situations de crise contemporains et des interventions militaires qui s'y rattachent.

Alors oui, le droit, si prégnant, est sans doute devenu une composante de la vision stratégique tout autant que tactique de toute action des forces armées. Il est forcément un frein à une liberté opérative totale de celles-ci. Mais avant tout, il est le meilleur allié des forces armées d'une grande nation démocratique et de nos soldats.

[\(Site\)](#)

Dossier stratégique

Du champ de bataille au prétoire, le militaire face à la justice.

Dossier coordonné par Emmanuel-Marie Peton, avec les contributions du Magistrat-colonel Alexandra Onfray, du Magistrat-général Daniel Fontanaud, du Colonel Gilles Castel et de Maître Alexis Gublin

Introduction

Emmanuel-Marie Peton, chargé d'études à l'IRSEM, département « Enjeux juridiques de la Défense ».

Dans cette lettre, nous vous proposons une réflexion en plusieurs temps. Tout d'abord, le dernier procureur près le tribunal aux armées de Paris expliquera, au travers de son expérience, ce qu'est la justice militaire, du champ de bataille au prétoire. La réforme sera ensuite présentée, son contexte et sa mise en œuvre, pour saisir les enjeux d'une justice militaire devenue davantage une « justice spécialisée ». Cette justice est aussi au service des armées quand elle fait la lumière sur des affaires. Ainsi nous verrons comment le ministère de la défense protège ses militaires dans le cadre judiciaire, ce qui conduit enfin à demander à l'avocat, le confident des prétoires et des champs de bataille, comment le militaire peut percevoir et doit appréhender la justice pénale.

Le droit, est devenu plus que jamais un élément déterminant dans l'action militaire. Outre le formidable outil politico-stratégique qu'il représente au niveau international, il est un cadre dans lequel tout acte s'inscrit, notamment l'action militaire. Le 1er janvier 2012, une nouvelle réforme de la justice militaire est entrée en vigueur. A la suite des grandes réformes de 1982, 1999 et 2006, le législateur a décidé de faire évoluer une justice militaire poursuivant son rapprochement avec la justice de droit commun. Dans une actualité judiciaire chargée avec l'affaire d'Uzbeen, revenons sur cette justice militaire.

[\(...Suite\)](#)

Justice pour les militaires : retour d'expérience sur l'exercice des poursuites à l'épreuve des missions extérieures.

Par le Magistrat-colonel Alexandra Onfray, Procureur près le Tribunal aux Armées de Paris

Comme souvent dans l'histoire de l'humanité, les progrès de la justice militaire découlent d'événements dramatiques qui ont permis d'octroyer à ses justiciables peu ordinaires le respect de certains droits fondamentaux reconnus à tout citoyen sans lesquels il n'y a point de justice digne de ce nom. Il aura fallu toute l'émotion suscitée par l'affaire du capitaine DREYFUS et

sa condamnation le 22 décembre 1894 pour que des voix s'élèvent pour réclamer le droit à un procès équitable en faveur des militaires. Il aura fallu le jugement expéditif des conseils de guerre spéciaux institués en septembre 1914 et dont les sentences étaient d'exécution immédiate pour que s'amorce enfin le processus qui conduira à attribuer progressivement aux militaires de droits comparables à ceux des autres justiciables, tout en respectant la spécificité du métier des armes. En remplaçant les conseils de guerre par des tribunaux militaires composés de magistrats professionnels, extérieurs à l'institution militaire et présentant tous les gages d'indépendance et d'impartialité, la justice militaire changeait de visage. Le soldat comme l'officier n'était plus jugé par ses pairs, mais par la justice de son pays, en dehors des situations de guerre déclarée. (...[Suite](#))

Les évolutions de la justice militaire : la mise en œuvre de la réforme du 1er janvier 2012

Par le **Magistrat-général Daniel Fontanaud, Directeur de la Division des affaires pénales militaires, à la Direction des affaires juridiques du ministère de la Défense**

Une page d'histoire se tourne : le Tribunal aux armées de Paris a fermé définitivement ses portes.

C'est désormais chose faite : la loi du 13 décembre 2011 relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles supprime la dernière juridiction militaire opérant en temps de paix. Les attributions du Tribunal aux armées de Paris sont transférées à une formation spécialisée en matière militaire du Tribunal de grande instance de Paris depuis le 1er janvier 2012.

Voilà l'aboutissement d'un mouvement législatif qui aura duré trente ans : 1982-2012. Ultime étape d'un long chemin. (...[Suite](#))

La protection juridique accordée aux militaires

Par le **Colonel Gilles Castel, Chef du Bureau Contentieux (CX2)**.

La protection juridique traduit la volonté de l'Etat de défendre ses agents lorsqu'ils sont agressés du fait de leurs fonctions et de réparer le tort qui a pu leur être causé. Elle a également pour but de leur permettre d'organiser leur défense quand ils sont mis en cause pénalement. Conçue comme un droit de l'agent, elle fournit à la personne publique employeur, l'assurance d'un exercice plein et entier de ses responsabilités par ses subordonnés.

La protection juridique n'est pas propre au ministère de la défense mais se trouve assurée au sein des autres ministères et collectivités publiques. Elle ne se confond pas non plus, ni dans sa nature ni dans ses fondements, avec la protection juridique régie par le code des assurances. (...[Suite](#))

Le militaire et l'avocat

Par **Maître Alexis Gublin, avocat près la Cour d'appel de Paris**.

Un débat fait rage en Israël en général et au sein de Tsahal en particulier : le militaire peut-il encore agir. En quelques années, la Cour Suprême israélienne est devenue l'autorité compétente pour contrôler la légalité des opérations militaires. La juridiction suprême juge de l'éthique militaire et fixe désormais le cadre d'intervention de Tsahal, jugeant de ce qui est autorisé ou de ce qui ne l'est pas. (...[Suite](#))

Conclusion : le militaire est-il un justiciable comme les autres ?

Ainsi, les engagements des forces armées et les affaires pénales mettent en avant la question des droits applicables aux forces armées. En perdant de vue la guerre et ce qu'est le combat, on a perdu toute notion juridique de la guerre et du combat. La guerre, dans la jurisprudence de la Cour de Cassation est un état qui est déclenché par une déclaration de guerre du Parlement. Dans le droit international, il faudrait avant tout considérer qu'il s'agirait d'une action en légitime défense, individuelle ou collective, pour ne pas être hors-la loi, au regard des articles 2§4 et 51 de la Charte des Nations unies. Mais le problème réel est ce temps flou de « sécurisation » internationale, ces opérations de maintien de la paix, d'imposition de la paix et de rétablissement de la paix, ce que l'on nomme conflit armé international et conflit armé non international, qui ne trouvent de correspondance dans notre ordonnancement juridique. (...[Suite](#))

Enjeux

Les réseaux maritimes de l'économie mondiale

Emmanuel-Marie Peton, chargé d'études à l'IRSEM

L'économie mondiale repose sur des réseaux, supports de flux matériels et immatériels. Ces réseaux ont profondément évolué avec la modification des équilibres entre les pôles économiques de la planète, l'apparition de nouveaux pays producteurs de matières premières, d'énergie, de denrées alimentaires, le déplacement des lieux de production vers l'Asie. La plupart des mégapoles sont situées à moins de 80 km des rivages des océans, comme 80% de la population mondiale.

Le transport maritime est le moyen le plus utilisé dans le monde pour le transport des marchandises, non seulement de continent à continent mais même le long des côtes et sur les fleuves de ces continents. C'est en effet le moyen le plus économique pour transporter des marchandises sur de longues distances. Sa flexibilité est extrême puisque ce mode de transport ne requiert d'infrastructures qu'aux points de départ et d'arrivée ainsi qu'en certains détroits, comme Panama ou Suez. (...[Suite et programme](#))

inscriptions en ligne : inscription.irsem@defense.gouv.fr

Les administrations coloniales et la « pacification » aux XIXe –XXe siècles.

Guillaume LASCONJARIAS, chargée d'études à l'IRSEM

Fruit du partenariat entre l'IRSEM, l'ISAD (Institut supérieur d'armement et de la défense -Paris-II Assas) et l'IHTP (Institut d'Histoire du Temps Présent -CNRS), le colloque international « Les administrations coloniales et la « pacification », 19e et 20e siècles » se veut un moment de réflexion sur les modalités et les formes de gestion des mouvements de résistance, de contestation et de révolte par les appareils militaires et administratifs coloniaux européens aux XIXe et XXe siècles.

Le rapport dialectique entre la conquête coloniale et les résistances locales ouvre des perspectives originales sur la façon dont les métropoles coloniales européennes ont géré, administré et réagi face aux populations et aux territoires qu'elles contrôlaient sous diverses formes (colonies, protectorats, mandat...)

[\(...Suite et programme des 23 et 24 mars 2012\)](#)

Le livre du mois

Le Vide Stratégique, BAUMARD Philippe, CNRS Editions, Paris, 2012

Par Frédéric Charillon, directeur de l'IRSEM



On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Des œufs, Philippe Baumard en casse, assurément.

Il est d'ailleurs rare de casser autant d'œufs, aussi élégamment. Car l'ouvrage se lit avec plaisir et intérêt : avec intérêt, car un « vide stratégique » ainsi diagnostiqué par le président du Conseil scientifique du CSFRS ne laisse pas d'intriguer.

Avec plaisir car l'ensemble regorge d'anecdotes, de connaissances, de lectures, d'Histoire, à l'appui d'une analyse volontiers iconoclaste – c'est naturellement un compliment. On pourrait louer longtemps son sens de la formule, avec une mention spéciale pour le « bobo de cœur partagé en meute » de la page 61, suivi du « *binge drinking* posté par des adolescentes sur leur page facebook ».

Mais l'essentiel est ailleurs. Il est bien sûr dans quelques passages clefs, dans un survol de l'évolution stratégique en début d'ouvrage, dans une lecture critique de Galula (p.102 et sqq.) qui aboutit à un accent mis sur la guerre sociale, ou dans des linkages particulièrement audacieux ([...Suite](#))

Justin VAÏSSE, directeur de recherche à la Brookings Institution .



Par le poids et l'influence qu'elle incarne à l'échelle mondiale, la superpuissance américaine fascine ou irrite ses alliés de l'autre rive de l'Atlantique Nord, parfois les deux simultanément. Le scepticisme affiché par le pays à l'endroit de la construction d'une politique étrangère et de sécurité commune européenne, la vision divergente des moyens de sortie de crise économique, ou encore les positions parfois communes, parfois contrastées adoptées face aux crises politiques qui ponctuent la scène internationale, sont autant de dossiers qui jalonnent l'actualité de relations transatlantiques en pleine redéfinition dans cette période tumultueuse de fragilisation du projet européen et de remaniement majeur de la politique étrangère et de sécurité des États-Unis. Directeur de recherche du Centre sur les États-Unis et l'Europe de la Brookings Institution, un influent think-tank de Washington, Justin Vaïsse, (... [Suite](#))

Quelques semaines après la disparition de Thérèse Delpech, voici que Hervé Coutau-Bégarie et François Gresle nous quittent, bien trop tôt eux aussi. Triste début d'année 2012 pour la pensée stratégique française, qui se voit privée en quelques jours de trois de ses penseurs et entrepreneurs les plus précieux. **(Suite...)**

Hommage au Professeur Hervé Coutau-Bégarie

Je suis celui qui enseigne la stratégie

par le colonel Jean-Luc Lefebvre, responsable du programme « Pensée stratégique » à l'IRSEM

Tous les officiers brevetés ont en mémoire le récit rapporté par Plutarque du dialogue entre Iphicratès et un Athénien qui ouvre traditionnellement le cours de stratégie du Professeur Hervé Coutau-Bégarie :

- *Es-tu un cavalier ?*
- *Non je ne le suis pas.*
- *Alors, tu es un hoplite ?*
- *Non je ne suis pas un hoplite.*
- *Serais-tu donc un archer, un peltaste ?*
- *Rien de tout cela. Je suis celui qui sait commander. (...Suite)*

Hommage à François Gresle

Par l'Association Française de Sociologie

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès, à l'âge de 67 ans, de notre collègue et ami François Gresle, emporté par la maladie dont il souffrait depuis longtemps. **(...Suite)**

Relève stratégique

Les jeunes chercheurs de l'IRSEM

Deux nouvelles thèses soutenues

Contribution à la sociologie du militaire : analyse des trajectoires d'engagement des militaires issus de l'immigration

Elyamine Settoul est docteur en science politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

[Résumé de thèse](#) et [biographie](#)

Les Laboratoires de paix en Colombie : l'approche européenne de la construction de la paix

Dorly Castañeda est docteur en Science Politique, spécialité Relations internationales, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

[Résumé de thèse](#) et [biographie](#)

Vient de paraître:

Deux nouvelles Fiches de l'IRSEM

- **Fiche de l'IRSEM n°15**, *Etat de lieux des tensions en Mer de Chine méridionale : quelles perspectives pour 2012 ?*, Frédéric Puppatti, février 2012
- **Fiche de l'IRSEM n°14**, *Deux « murs » de séparation contemporains : caractéristiques des dispositifs de contrôle israélien et américain* de Damien Simonneau doctorant à l'IEP de Bordeaux, rattaché à l'IRSEM - Janvier 2012.

Trois recensions d'ouvrages

- ***Enemies at the gate. English castles under siege from the 12th century to the Civil War***, Julian Humphrys, Swindon, 2007.
[Recension](#) de Marie Henrion.
- **« Nous avons combattu pour Hitler »**, Philippe Carrard, Paris, Armand Colin, mai 2011, 317 p.
[Recension](#) de Julia Maspero.
- ***Le roi stratège, Louis XIV et la direction de la guerre, 1661-1715***, Jean-Philippe Cenat, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection Histoire, 2010, 388 p.
[Recension](#) de Pol Vendeville.

Les bourses en sciences humaines et sociales 2012

Le ministère de la défense attribue chaque année, 12 bourses de thèses en sciences humaines et sociales. Ces bourses permettent de financer des doctorants qui consacrent leur recherche à un thème ayant trait aux questions de défense et de sécurité.

L'IRSEM est partenaire de cette campagne, pilotée par la Délégation générale pour l'armement (DGA).

Date de clôture de l'appel à propositions : 15 avril 2012

Conditions de candidature

Informations sur : www.irsem.defense.gouv.fr et sur le [site de la DGA](#)

La conférence doctorale sciences po- irsem : Call for Papers 2012 "The EU as a global actor", Paris, 18-19 juin 2012.

En partenariat avec le Centre d'Etudes Européennes de Sciences -Po, l'IRSEM organise depuis 2010 un séminaire doctoral, "The EU as a global actor", ouvert aux étudiants français et étrangers.

Un prix de 1000 euros récompensera la meilleure contribution, qui sera publiée dans une édition des Paris Papers de l'Irsem.

[Date limite de soumission des abstracts](#) : 9 avril 2012.

Date limite de soumission des articles : 8 juin 2012.

Actualités de l'IRSEM

A paraître :

- **Etude de l'Irsem n°12**, *L'Union européenne en tant que tiers stratégique*.
- **Paris Papers n°3**, *The European Union in Colombia : learning to be a peace actor*, par Dorly Castaneda.

Les colloques

Predictions for International security : the knowledge practice enigma

Conférence en partenariat avec le CERI et l'ENS

Vendredi 16 mars ; de 09h00 à 18h00, et le samedi 17 mars de 09h30 à 17h00

[Programme et inscription](#)

Les administrations coloniales et la « pacification » au XIX° et XX° siècles

Journée organisée en partenariat avec l'IRSEM l'IHTTP et l'ISAD

Les vendredi 23 et samedi 24 mars 2012

[Programme du vendredi 23](#)

[Programme du samedi 24](#)

[Inscriptions](#)

Les réseaux maritimes de l'économie mondiale

Colloque IRSEM-CESM-THETYS

Vendredi 30 mars de 09h00 à 13h30 – Amphithéâtre des Vallières

[Inscriptions](#) et [Programme](#)

Les Forums et Rendez-vous de l'IRSEM

Programme annuel sur www.irsem.defense.gouv.fr et consultable [ici](#).

Inscriptions : inscription.irsem@defense.gouv.fr

- **Rendez-vous de l'histoire : Les prisonniers dans la guerre navale, au XX^e siècle.**
Mardi 13 mars : 18h00-19h30 Amphithéâtre Louis- Ecole militaire
Avec **Jean de Prèneuf** maître de conférences à l'université de Lille-3
- **Rendez-vous Méditerranée : Les choix européens en Méditerranée.**
Mardi 3 avril de 12h00 à 14h00 – Amphithéâtre Lacoste – Ecole militaire
- *Dealing with Unfamiliar Voices*, **Alvaro de Vasconcelos**, directeur de l'Institut d'Etudes de sécurité de l'Union Européenne
- *L'an I de la révolution arabe*, **Jean-Pierre Filiu**, Professeur à Sciences Po (Paris)

Autre conférence à l'Ecole militaire :

Le Second Empire et les marins, les marins et le Second Empire

Séminaire en partenariat avec l'Université Panthéon Sorbonne, le CESM et le SHD « Marine et politique à l'époque contemporaine »

Mardi 20 mars 17h30-19h00 Amphi Suffren– Ecole militaire.

[Programme](#) et [Inscriptions](#)

Abonnement

Abonnez-vous ou envoyer à un ami :

[Inscription](#)



Directeur de publication : Frédéric Charillon

Rédactrice en chef : Diane de Laubadère
diane.de-laubadere@defense.gouv.fr

Webmestre : Jacques Soulhier